

Déclaration de protestation en amont du rendu de la décision de la Cour constitutionnelle dans l'affaire de dissolution du Parti Nouvel Avenir.

vendredi 21 février 2020, par [ADTSF / ADTF \(Thaïlande\)](#), [DITAPICHAJ Jaran](#) (Date de rédaction antérieure : 14 février 2020).

La Cour constitutionnelle va se prononcer le 21 février 2020 sur la dissolution du Parti Nouvel Avenir (Future Forward Party) dans l'affaire de l'emprunt consenti au parti par son leader, Thanathorn Jeungrungrangkit. L'Association des Démocrates Thaïlandais Sans Frontières s'oppose fermement à la saisine de la Cour dans cette affaire.

1 .La Cour constitutionnelle a accepté la demande de dissolution du Parti Nouvel Avenir déposée par la Commission Électorale en allant à l'encontre de la décision de la sous-commission compétente, soulevant des questions quant à son impartialité.

2. La Cour constitutionnelle se refuse à respecter la procédure judiciaire notamment à admettre l'audition du Parti Nouvel Avenir lui permettant d'exposer sa version des faits. Cette violation de la procédure dénote des motifs politiques et une intention affichée de dissoudre le parti selon le souhait du régime ou du Roi.

3. En démocratie, les partis politiques sont une institution cardinale. La dissolution du parti détruira le pluralisme politique en Thaïlande. L'affaiblissement de l'opposition est un affaiblissement de la démocratie au bénéfice du gouvernement du général Prayuth Chan-Ocha qui hérite du régime dictatorial. Par conséquent la dissolution aura pour effet de renforcer le gouvernement de Prayut au Parlement.

4 . Dans la situation actuelle, la Thaïlande n'est pas démocratique mais gouvernée par un régime autoritaire au sein duquel le roi a un pouvoir absolu. Le roi, le gouvernement, l'armée et la classe dirigeante, y compris la classe moyenne, ne soutiennent pas la démocratie. Ils rejettent les partis politiques et s'opposent à l'exercice de la liberté par le peuple. Le Parti Nouvel Avenir est un parti démocratique dont le programme politique inclut une réforme de l'armée ainsi que la décentralisation vers les autorités locales. Plus important encore, ce Parti attire des jeunes de tout le pays. Dès l'origine, il est devenu la cible de la classe dirigeante et du gouvernement. Ses leaders, ses représentants parlementaires et ses militants sont la cible de multiples attaques judiciaires. Par décision de justice, le chef du parti s'est vu disqualifier du Parlement, les députés sont soumis à de nombreuses poursuites judiciaires etc..

Enfin, il faut souligner que la Cour constitutionnelle a une longue histoire de dissolution des partis politiques d'opposition : le Thai Rak Thai, le People's power Party et le Thai Raksa Chat Party. En plus la plupart des juges de cette cour constitutionnelle sont nommés par le Conseil national pour la paix et l'ordre autrement dit par la junte militaire. Par conséquent, à la lecture de la décision de la

Cour constitutionnelle du 21 février, il est probable que le Parti Nouvel Avenir sera dissous.

Nous appelons donc le peuple démocratique à rejeter la décision de la Cour constitutionnelle.

14 février 2020

Jaran Ditapichai

Président de l'Association des Démocrates Thaïlandais Sans Frontières
